



## DEMANDE ADHÉSION AU TRISTARS CANNES TRIATHLON SAISON 2020

Type d'adhésion :

Droit de mutation :

Type de Don :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

Nationalité :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Personne à contacter en cas d'urgence :

**Nom / Prénom :**

**Téléphone :**

Êtes-vous titulaire d'un diplôme spécifique :

Autre :

**Avez-vous été Licencié à La Fédération Française de Triathlon lors de la saison 2019 ?**

Si OUI quel Club ?

TRISTARS CANNES TRIATHLON

Au Palais Des Victoires, 2 av Maurice Chevalier, 06150 Cannes la Bocca



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance de tout membre du " TRISTARS Cannes Triathlon " lors de l'inscription. Ce dernier est disponible sur le site. Aucun membre ne pourra donc se prévaloir de l'ignorance dudit règlement.

### Article 1 :

Le conseil d'administration (CA) assure le bon fonctionnement du club. Des référents (tenues, formation, groupes jeunes et adultes, communication, véhicule, inscription etc..) sont nommés par le CA.

Toutes les décisions, relatives au bon fonctionnement du club sont prises à la majorité du conseil d'administration : déroulement des saisons et de l'entraînement sportif, recherche des partenaires, organisation de manifestations.

### Article 2 :

Tout adhérent devra avoir accompli les démarches administratives relatives à l'inscription et fourni un certificat médical. Aucune cotisation ne sera remboursée.

### Article 3 :

La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont fixés par le conseil d'administration, en accord avec les services municipaux compétents.

### Article 4 :

Les entraîneurs et l'encadrement sont, avec l'accord du conseil d'administration, seuls habilités à décider de l'orientation sportive du club. En cas de désaccord, l'athlète peut, dans un premier temps s'entretenir avec l'entraîneur, ensuite si nécessaire avec le référent puis demander en dernier recours à être entendu par les membres du CA en se faisant assister, s'il le désire, par la personne de son choix.

### Article 5 :

La communication aux adhérents sera faite par l'intermédiaire du site du club, par E-mail ainsi que par les réseaux sociaux. En cas d'urgence, un e-mail pourra être envoyé. Il est de la responsabilité de chacun de consulter ses E-mails et le site internet qui sera mis à jour régulièrement.

### Article 6 :

Il est demandé à tous les adhérents du club :

- d'avoir un comportement qui devra être adapté aux séances proposées et les règles de Courtoisies sont fondamentales lors de ces séances.
- d'accueillir de manière bienveillante les nouveaux adhérents et ne pas hésiter à leur donner des Explications.
- de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition, de s'engager à respecter les Statuts, le règlement intérieur du club et des établissements fréquentés au cours des activités du club, notamment : **Natation** :

Le club a signé une convention d'utilisation de la piscine du Grand Bleu avec la communauté d'agglomération du pays de Lérins qui oblige la présence d'un surveillant de baignade pendant les créneaux de piscine (hors ouverture public) sous peine de voir la suppression de ces derniers. Aussi :

**LES MEMBRES NE DOIVENT PAS SE METTRE A L'EAU SANS LA PRESENCE D'UNE PERSONNE HABILITEE AU BORD DU BASSIN.**

**L'ACCES DE LA PISCINE EST UNIQUEMENT RESERVE AUX ADHERENTS DU CLUB .**

Il est obligatoire, de porter le slip de bain pour les hommes et le maillot de bain pour les femmes, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

Vélo : port du casque obligatoire pour toutes les sorties vélo, respecter le code de la route. Le Club décline toute responsabilité en cas d'accident lors de ces sorties vélo.

Lors de l'utilisation de la piste cyclable Maurice Chevalier, il sera demandé de respecter le règlement de la piste.

Course à Pied : respect du stade mis à disposition des triathlètes par la Ville de Cannes.

**Article 7 :**

Les activités pourront être supprimées par les responsables, sans contrepartie possible, pour des raisons exceptionnelles.

**Article 8 :**

Moyennant la cotisation, les adhérents bénéficient des activités proposées par le club et se doivent de participer à la vie du club. Tous les adhérents doivent effectuer une journée de bénévolat annuelle pour le club.

**Article 9 :**

Le port de la tenue du club est obligatoire lors des compétitions permettant de représenter les couleurs et les partenaires du TRISTARS Cannes Triathlon. Pour toutes les compétitions, en cas de podium les triathlètes devront se munir d'une tenue aux couleurs du TRISTARS CANNES TRIATHLON. Le club se réserve le droit d'utiliser les images de ses adhérents en matière de communication. Il sera possible de rajouter des sponsors personnels sur la tenue sous réserve de l'acceptation du comité de d'administration.

**Article 10 :**

Tout triathlète participant à une compétition doit se conformer au règlement de compétition du Lieu de l'épreuve et se soumettre aux décisions du corps arbitral.

**Article 11 :**

Les triathlètes adhérant à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

**Article 12 :**

Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement ou pour motif grave, le Conseil d'Administration se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

**Article 13 :**

Droit à l'image : Les adhérents autorisent expressément le Tristars Cannes Triathlon à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation aux cours, entraînements, compétitions et autres sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

Nous accordons la plus grande attention à ce qu'aucune photo ne puisse porter préjudice à la dignité.

**Article 14 :**

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'administration

**Article 15 :**

Les Partenaires et sponsors du club ne doivent en aucun cas mis en concurrence avec d'autres partenaires extérieurs au club sans l'accord du CA. Aucun adhérent ne doit faire de publicité pour des partenaires extérieurs au club sans l'accord du CA.

**Article 16 :**

Pour assister aux Entraînements du TRISTARS CANNES TRIATHLON , il faut être licencié au Club TRISTARS CANNES TRIATHLON.

Il ne sera pas admis au sein des entraînement des athlètes de club voisin.

En outre une dérogation pourra être donnée pour les licenciés de club d'autres départements au cas par cas et selon la libre appréciation du conseil d'administration.

Je soussigné(e), certifie être informé(e) du règlement interne du club du TRISTARS Cannes Triathlon.

Fait à

Le

Accord parental pour les mineurs : Nom/ prénom du représentant légal

Signature :

-



### **Pieces à fournir pour l'inscription :**

#### **Toute demande incomplète ne sera pas traitée**

Règlement intérieur signé.

La présente demande d'adhésion .

Formulaire de demande de licence à remplir sur le site [www.fftri.com](http://www.fftri.com) .

Certificat médical à imprimer et à faire remplir par votre médecin.

Pour les renouvellements de licence, il vous sera demandé d'être à jour de vos cotisations au plus tard le **31 Mars 2020**, passée cette date, le club se réservera le droit de refuser l'accès aux entraînements Pour les renouvellements de licence, la ligue impose un **règlement limite au 31 décembre 2019**, au-delà de cette date **une pénalité de 20€ supplémentaire** vous sera appliquée.

Un Chèque\* correspondant au montant total (Cotisation club + Cotisation fftri + Droit de mutation) à l'ordre du Tristars.

\*Afin de faciliter vos règlements, nous pouvons vous proposer un règlement échelonné sur 3 Mois, dans ce cas de figure, tous les chèques devront être remis lors de la remise du dossier.

Le Tristars Cannes Triathlon est une association dite de « loi 1901 » qui n'existe que par la bonne volonté de ses membres. Cette association n'a d'autres ressources humaines d'organisation que ses membres bénévoles, d'autres ressources financières que les cotisations de ses membres et les subventions de ses partenaires institutionnels ou privés. L'adhésion à cette association n'est pas seulement liée au paiement d'une cotisation mais bien au partage de cette notion d'investissement mutuel dans un but commun.

#### **Courses organisées par le club :**

Je serai présent(e) pour aider à l'organisation et la sécurité des coureurs

Je ne serai pas présent(e) mais je participerai activement à l'organisation

J'effectuerai une autre journée de bénévolat quand le club en aura besoin

**TRISTARS CANNES TRIATHLON**

**Au Palais Des Victoires, 2 av Maurice Chevalier, 06150 Cannes la Bocca**



## Fiche Renseignements 2020

---

*Afin de répondre au mieux à vos envies au cours de cette saison, merci nous indiquer par ordre de priorité vos 3 objectifs et/ou projets individuels pour la saison 2020*

Nom :

Prénom :

-1er :

-2e :

-3e :

*Pour quelle épreuve locale, départementale ou régionale voudriez-vous que le Club investisse afin d'organiser un objectif commun*

-1er :

-2<sup>e</sup> :

**TRISTARS CANNES TRIATHLON**

Au Palais Des Victoires, 2 av Maurice Chevalier, 06150 Cannes la Bocca